

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Vehicles & Industrial Products Division
11 Laurier St./11, rue Laurier
7A2, Place du Portage, Phase III
Gatineau, Québec K1A 0S5

Title - Sujet Compresseur d'air haute pression	
Solicitation No. - N° de l'invitation 23375-160073/A	Amendment No. - N° modif. 001
Client Reference No. - N° de référence du client 23375-160073	Date 2015-07-08
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$HP-524-67526	
File No. - N° de dossier hp524.23375-160073	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2015-07-29	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Hunt(hp524), Sandra	Buyer Id - Id de l'acheteur hp524
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-3993 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 953-2953
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. - N° de l'invitation

23375-160073/A

Amd. No. - N° de la modif.

001

Buyer ID - Id de l'acheteur

hp524

Client Ref. No. - N° de réf. du client

23375-160073

File No. - N° du dossier

hp52423375-160073

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Cette page a été intentionnellement laissée en blanc

Cette Modification 001 à la demande de proposition est émise afin de modifier la demande de proposition en raison de changement de politique et répondre aux questions des soumissionnaires.

1) À la Table des Matières :

Supprimer :

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

1. Attestations préalables à l'attribution du contrat
2. Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat

Insérer :

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

1. Attestations exigées avec la soumission
2. Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

2) À LA PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES, article 1 – Instructions, clauses et conditions uniformisées;

Supprimer : Le document 2003 (2014-09-25) Instructions uniformisées

Insérer : Le document 2003 (2015-07-03) Instructions uniformisées

3) À LA PARTIE 5 – ATTESTATIONS :

Supprimer : PARTIE 5 – ATTESTATIONS au complet.

Insérer :

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Déclaration de condamnation à une infraction

Conformément au paragraphe Déclaration de condamnation à une infraction de l'article 01 des instructions uniformisées, le soumissionnaire doit, selon le cas, présenter avec sa soumission le [Formulaire de déclaration](#) dûment rempli afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – liste de noms

Les soumissionnaires constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, doivent transmettre une liste complète des noms de tous les administrateurs.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission en tant que propriétaire unique, incluant ceux présentant une soumission comme coentreprise, doivent fournir le nom du ou des propriétaire(s).

Les soumissionnaires qui présentent une soumission à titre de société, d'entreprise ou d'association de personnes n'ont pas à soumettre une liste de noms.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée](#) »

(http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

5.2.3 Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec la soumission mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de se conformer à la demande de l'autorité contractante et de fournir les attestations dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.3.1 Certification de conformité - Produits équivalents et de remplacement

Le soumissionnaire certifie que tous les produits équivalents et les produits de remplacement proposés sont conformes, au besoin décrit sous « Détails de l'article ».

Cette certification ne dispense pas la soumission de satisfaire aux exigences détaillées dans la partie 3, section I, Produits équivalents.

Signature du représentant autorisé du soumissionnaire

Date

4) **À LA PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT, article 3.1 – Conditions générales :**

Supprimer : 2010A (2014-11-27), Conditions générales - biens (complexité moyenne)

Insérer : 2010A (2015-07-03), Conditions générales - biens (complexité moyenne)

5) **À Partie 6, Clauses du Contrat Subséquent, article 8. Conformité:**

Supprimer : article 8. Conformité en entier.

Insérer :

8. Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires sont des conditions du contrat. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou à fournir les renseignements supplémentaires, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

6) **À LA PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT, article 10 – Ordre de priorité des documents:**

Supprimer : (b) 2010A (2014-11-27), Conditions générales - biens (complexité moyenne);

Insérer : (b) 2010A (2015-07-03), Conditions générales - biens (complexité moyenne);

7) **Repondre aux questions des soumissionnaires :**

Question 1 :

Veillez indiquer si les deux (2) compresseurs du système « compresseur d'air haute pression » fonctionneront ensemble ou si un (1) est de réserve?

Réponse 1 :

Les deux (2) compresseurs du système « compresseur d'air haute pression » fonctionneront ensemble.

Question 2 :

Doit-on répondre au débit exigé avec deux (2) compresseurs ensemble ou pour chacun d'eux?

Réponse 2 :

Il faut répondre au débit exigé pour les deux compresseurs (c.-à-d., 355 pi³/min standard chacun).

Question 3 :

Le premier paragraphe indique que « Le système comportera deux (2) compresseurs d'air, deux (2) dessiccateurs d'air, deux (2) filtres prédessiccateur d'air, deux (2) filtres préréservoir, et un (1) réservoir d'air. »

Quelles sont les dimensions requises pour le réservoir d'air, ou sur quelle base voulez-vous que nous établissions ses dimensions.

Réponse 3 :

Selon ce qui est défini à l'annexe A, le réservoir d'air « doit convenir pour l'utilisation avec les compresseurs d'air fonctionnant selon les conditions indiquées ci-dessus ». Par conséquent, il appartient au soumissionnaire d'établir ce qui est adéquat.

Question 4 :

Par « plate-forme », est-ce que cela veut dire que vous voulez que tous les composants soient fixés à un châssis en acier en laissant les dégagements adéquats pour le fonctionnement (plate-forme conçue en fonction du poids des composants, avec des membrures transversales en acier et une base en tôle quadrillée et des plateaux de récupération d'huile soudés et scellés sous l'équipement, etc.) **OU** par « plate-forme » voulez-vous dire une simple palette en bois (une palette par pièce d'équipement) afin que rien ne soit livré « en vrac » sur les lieux?

Réponse 4 :

Par « plate-forme », nous voulons dire une simple palette en bois (une palette par pièce d'équipement) afin que rien ne soit livré « en vrac » sur les lieux.

Question 5 :

À la page 3 de l'annexe indiquée ci-dessus, il y a un tableau qui donne la capacité des compresseurs et du dessiccateur. À la ligne n° 2, il est indiqué « Débit d'admission (aspiration au

compresseur) (PCM FAD) ». Il s'agit là d'une mesure *inhabituelle* en ce qui concerne la capacité réelle du compresseur. Les fournisseurs de compresseurs donnent habituellement les spécifications de compresseurs en PCM À LA SORTIE, non pas en PCM à l'admission; ce que les ingénieurs veulent savoir, c'est « quelle sera la quantité d'air comprimé à la pression avec laquelle travailler? »

Comme il est inhabituel de voir une exigence en pi^3/min à l'admission (*icfm*) comme dans ce cas-ci, je vous demande de S.V.P. confirmer que C'EST BIEN ce que vous voulez en vue de faire une soumission. Pour davantage d'explications : ICFM (pieds cubes déplacés par minute, ou pieds cubes par minute à l'admission - *Inlet Cubic Feet per Minute*) est généralement (selon les conditions ambiantes) de 80 à 90 % supérieur aux pieds cubes par minute standard fournis (*Standard Cubic Feet per Minute*) à la pression exigée. Par conséquent, si vous voulez vraiment seulement « 355 PCM à l'admission » (max) et « 250 PCM à l'admission » nominal - mesuré à une pression atmosphérique de 100 kPa, alors ce que vous demandez à la pression de sortie indiquée de 1 035 kPa (nominale) est seulement de 200 pi^3/min standard (max) à 140 pi^3/min standard (nominal)... Ce qui est seulement 50 HP à 40 HP pour le compresseur. Cela semble peu probable, étant donné que votre exigence de puissance maximale autorisée est de « 110 horse-power » (selon le point n° 8 des Spécifications/exigences obligatoires additionnelles)

Réponse 5 :

Afin de clarifier, nous demandons 355 pi^3/min standard à la sortie à la pression requise.

Question 6 :

Est-ce que un dessiccateur d'air réfrigérant qui est intègre dans le compresseur d'air sera acceptable?

Réponse 5 :

Qui.

TOUS AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES.